Vers une démarche REV3 appliquée à la restauration du patrimoine

Introductionà la REV3

REV3 est le nom du modèle de développement durable et de marche vers la neutralité carbone porté par la Région Hauts-de-France.

Face aux défis du changement climatique et de la décarbonation de nos sociétés à l'horizon 2050, la démarche REV3 vise à **accompagner la transformation de notre région et de nos modes de vie** vers une société plus respectueuse de l'environnement.

Cette démarche s'articule autour de **3 transitions** :

- **transition énergétique et d'économie de ressources**, c'est-à-dire mieux produire et diminuer la consommation d'énergie ;
- **transition technique, notamment numérique, et organisationnelle**, c'est-à-dire faire évoluer les modes de production et les modes de consommation ;
- **transition sociale et sociétale**, c'est-à-dire développer des usages sobres et mesurés.

Pour agir en ce sens, les 3 objectifs principalement identifiés sont :

- **diminuer la consommation d'énergie ;**
- **développer les énergies renouvelables ;**
- **préserver les ressources naturelles.**

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la Région Hauts-de France souhaite :

- **s'appuyer sur la mobilisation de tous :** entreprises, administrations (État, Région, Départements, Communes et groupements de communes), associations, chercheurs, habitants… ;
- **déployer la démarche REV3 dans l'ensemble des ses politiques publiques**, que ce soit dans le développement économique, l'emploi, l'éducation, l'aménagment du territoire ou encore la culture...

Comment appliquer la démarche REV3 à la du restauration patrimoine ?

Les élus régionaux ont souhaité **faire de la REV3 un marqueur de la nouvelle politique culturelle régionale votée en 2023**. La restauration du patrimoine, qui est par essence une démarche éco-responsable, est la première thématique de la politique culturelle pour laquelle la Région propose la prise en compte de la REV3.

Concrètement, cela se traduit par la **mise en place d'une grille de critères « référentiel REV3 »** permettant aux porteurs de projets d'intégrer la REV3 dans leur projet. Sur la base de ce référentiel, la Région Hauts-de-France propose des plafonds de subvention plus avantageux pour les projets qui présentent une contribution partielle ou totale à la REV3.

Etablie en s'appuyant sur des ressources existantes comme la charte du label « chantier vert » ou la charte de restauration du patrimoine ancien, cette grille se décline à travers **5 critères** :

1. Performance et efficacité énergétique : Il s'agit avant tout de mieux connaître le bâti et son fonctionnement au quotidien afin de réfléchir aux solutions à mettre en œuvre pour améliorer son impact énergétique tout en respectant les spécificités du bâti ancien. Par exemple, évaluer la performance thermique de l'enveloppe (murs, toiture, menuiseries), assurer un suivi des consommations comme l'électricité, le chauffage, l'eau chaude sanitaire, …)

2. Economie circulaire : Il s'agit de s'interroger sur le cycle de vie des matériaux, leur provenance et leur « fin de vie ». Par exemple, rechercher des matières privilégiant un circuit court pour la fabrication et l'acheminement ou encore identifier les produits et matériaux de l'édifice, estimer leur état de conservation et réfléchir à leur devenir : soit dépose pour stockage et réemploi durant le chantier ou destruction pour recyclage….

3. Economie de la fonctionnalité : Ce critère concerne uniquement les projets relatifs à un changement d'usage du bâtiment. Par exemple, une église désacralisée transformée en salle des fêtes. Il s'agit d'évaluer comment le bâti existant peut être utilisé et adapté pour ce nouvel usage tout en respectant un développement raisonné et raisonnable du site.

4. Biodiversité : Ce critère est particulièrement important pour les projets de restauration d'un parc ou jardin. Il peut néanmoins être pris en compte pour les bâtiments avec leurs abords. Il s'agit d'interroger la question du chantier et des pollutions éventuelles sur l'environnement proche ou d'évaluer la richesse écologique éventuelle de la parcelle où se trouve l'édifice en identifiant les espèces protégées (chauve-souris, certaines espèces d'oiseaux) avec l'installation de dispositifs adaptés.

5. Territoires et site : Ce critère est composé de 2 sous-critères :

5.1 Conduite du projet : Il vise à intégrer l'ensemble des acteurs qui peuvent, de près ou de loin, être concernés par le projet : les usagers et les habitants, les associations…, les financeurs, les professionnels (architecte, artisans, entreprises)…

5.2 Conduite du chantier : Il s'agit de déterminer les conditions à mettre en œuvre pour une gestion optimale du chantier (respect et protection de l'environnement, organisation et coordination des différentes entreprises…

Pour en savoir plus

Consultez la charte de réhabilitation du bâti ancien :

https://www.rehabilitation-bati-ancien.fr/charte-rehabilitation-responsable-du-bati-ancien

Consultez la charte du label « chantier vert » :

https://www.bpifrance.fr/content/download/81075/852230/version/1/file/Charte%20de%20chantier%20vert.pdf

REFERENTIEL REV3 POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Critère	SOCLE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Conception du projet	Avant de commencer un projet, il faut réaliser une étude pour déterminer le niveau d'engagement (mesuré de 1 jusqu'à 4) dans les 6 domaines suivants.				
Ressources	Référentiel Rev3 Hauts-de-France pour la rénovation des bâtiments tertiaires et pour le patrimoine immobilier Charte de réhabilisation responsable du bâti ancien Charte de chantier vert Label Effinergie Patrimoine				
1. PERFORMANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE		Faire un audit pour connaître la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement	Tester si le bâtiment est bien isolé (étanchéité), vérifier la qualité de l'air et/ou installer un système pour récupérer l'eau de pluie	Suivre régulièrement la consommation d'énergie du bâtiment	Créer un carnet d'entretien pour suivre les réparations et l'entretien du bâtiment
2. ECONOMIE CIRCULAIRE	Identifier les matériaux, équipements, produits présents et les déchets du chantier	Lister les ressources locales (matériaux, fournisseurs, entreprises…) qui peuvent être utilisées dans le projet de restauration	Calculer les coûts de tout le projet, pas seulement au début, mais aussi son entretien et son fonctionnement sur le long terme	Utiliser des matériaux produits en Hauts-de-France	Utiliser des matériaux écologiques et locaux
3. ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE (dans le cas d'un changement d'usage)		Lister les possibilités d'évolution du bâtiment, de mutualisation des espaces ou de nouveaux usages	Associer les habitants et les usagers à la définition du projet	Prévoir comment les espaces et les usages du bâtiment et/ou du jardin pourront évoluer plus tard	Inclure une notice sur comment adapter le bâtiment et/ou le jardin au fil du temps
4. BIODIVERSITE	Faire un diagnostic de la diversité des espèces vivantes du site. Identifier les réglementations applicables	Travailler avec un expert en écologie pour réaliser le diagnostic et identifier les réglementations	Protéger la nature durant les travaux et compenser tout dommage écologique causé par le chantier selon les préconisations de l'expert	Améliorer la biodiversité du site voire de son environnement (ajouter des espaces verts, des potagers participatifs, végétation intérieure…) selon les préconisations de l'expert	Communiquer et sensibiliser à la dimension écologique de la restauration
5. TERRITOIRE ET SITE **5.1 Conduite du projet**	Identifier les personnes qui peuvent être impliquées dans la projet (habitants, associations, entreprises, collectivités locales, etc.)	Dès le début, recueillir les besoins et les attentes des personnes qui pourraient être impliquées dans le projet (habitants, collectivités locales etc…)	Associer et sensibiliser les personnes impliquées dès le stade de la conception et/ou de la réalisation	Proposer des formations aux participants sur la transition écologique pour qu'ils gagnent en compétences	Mettre en place un processus participatif (co-financement, co-conception…)
5.2 Conduite du chantier	Rédiger une notice pour expliquer la gestion du chantier à toutes les personnes et acteurs impliqués	Réduire les risques et les nuisances (bruit, poussière) pour les voisins et les ouvriers. Par exemple, en décalant les horaires afin de regrouper des travaux les plus bruyants, en planifiant les livraisons les plus importantes, en communiquant avec les riverains en amont du démarrage et tout au long du chantier	Limiter les pollutions et la consommation de ressources pendant les travaux (produits moins nocifs et plus écologiques, gestion des produits polluants et/ou dangereux, limitation des poussières…)	Réduire les déchets et favoriser leur tri et le recyclage	Obtenir le label « chantier vert » qui garantit un chantier respectueux de l'environnement cf. https://www.chantiervert.fr/

Comment lire la grille « Référentiel REV3 » ?

Les critères sont listés de 1 à 5.2 (première colonne de la grille).

Chaque critère se lit sur sa ligne, du niveau socle (quand il y a en un) jusqu'au niveau 4.

Le passage d'un niveau à un autre suppose d'avoir respecté les modalités du niveau précédent. Autrement dit, il n'est pas possible de prétendre être au niveau 4 si les niveaux précédents (socle + 1 + 2 + 3) ne sont pas déjà respectés.

Ci-dessous l'exemple du critère 5.2 :

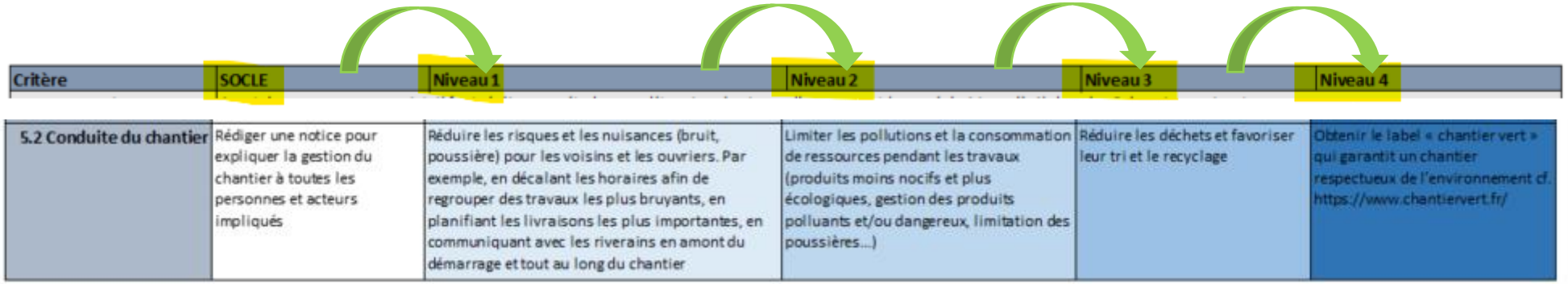

Critère	SOCLE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
5.2 Conduite du chantier	Rédiger une notice pour expliquer la gestion du chantier à toutes les personnes et acteurs impliqués	Réduire les risques et les nuisances (bruit, poussière) pour les voisins et les ouvriers. Par exemple, en décalant les horaires afin de regrouper des travaux les plus bruyants, en planifiant les livraisons les plus importantes, en communiquant avec les riverains en amont du démarrage et tout au long du chantier	Limiter les pollutions et la consommation de ressources pendant les travaux (produits moins nocifs et plus écologiques, gestion des produits polluants et/ou dangereux, limitation des poussières…)	Réduire les déchets et favoriser leur tri et le recyclage	Obtenir le label « chantier vert » qui garantit un chantier respectueux de l'environnement cf. https://www.chantiervert.fr/

Pour que le projet contribue à la démarche REV3, il doit prendre en compte **au moins 1 critère** et atteindre :

- le niveau 1 ou 2 pour une contribution partielle
- le niveau 3 ou 4 pour une contribution totale

C'est au porteur de projet de déterminer quel critère il souhaite prendre en compte et quel niveau il souhaite atteindre pour son projet. Il est néanmoins **possible de contribuer à plusieurs critères** si le projet le permet.

Il convient ensuite de **se reporter au règlement du dispositif correspondant,** « RPNP » (pour le patrimoine non protégé au titre des monuments historiques) ou « REPP » (pour le patrimoine protégé au titre des monuments historiques), afin de voir à quels plafonds de subvention correspondent la contribution partielle ou la contribution totale.

Les porteurs de projet peuvent se tourner vers **le maître d'œuvre du projet** (architecte, entreprises…) afin d'étudier avec eux les différents critères et voir dans quelle mesure le projet de restauration peut répondre ou pas aux différents niveaux de ces critères.

Lors du dépôt de dossier, le porteur de projet devra télécharger **le formulaire REV3**, le remplir et le déposer avec les autres pièces demandées afin de justifier de la contribution REV3 de son projet. Ce formulaire est en réalité une fiche d'auto-évaluation qui permettra aux porteurs de projet de définir plus facilement ce qui peut être fait en matière de REV3.